



Compte rendu de la séance du 24 juin 2021

Le jeudi 24 juin 2021 à 20 heures 30, le conseil municipal de la Commune de VILLAMÉE dûment convoqué, s'est réuni à la mairie

Membres présents : Laurence CHEREL, Gilbert BOUFFORT, Alain LEDUC, Andrée BATAIS, Ludovic GUÉRIN, Céline BESNARD, Julien CAUX, Franck LANGLOIS, Thérèse STOHELLOU, Jérôme SORRE

Absent excusé : Yann LEFÈVRE

Secrétaire de séance : Céline BESNARD

Lancement de l'étude pour la création d'un tiers-lieu dans l'ancienne école par le Cabinet Désirs d'Espaces Architectes Rennais (DEAR)



CREATION D'UN TIERS-LIEU DANS L'ANCIENNE ECOLE COMMUNE DE VILLAMEE (35)

Planning de projet

Lors de la réunion de démarrage du jeudi 24 juin, nous avons évoqué différentes dates de rendus et de contractualisation d'études complémentaire (amiante, plomb, bureau de contrôle, coordonnateur de sécurité et de santé...). Vous pouvez ainsi les trouver ci-joints, permettant d'inscrire un agenda de rencontre entre l'équipe de maîtrise d'œuvre et d'ouvrage. Les éléments en noir correspondent à ce que la maîtrise d'œuvre doit vous fournir, en bleu ce que la maîtrise d'ouvrage doit contractualiser.

Le planning actuel s'arrête en novembre. Les éléments de rendus suivants devront être évoqués en octobre.

- Début juillet 2021

Lancement de l'appel d'offres pour les diagnostics amiante et plomb avant travaux.

- Mardi 27 juillet 2021 à 20h30

Présentation du diagnostic et des premiers scénarios d'implantations

Retour de l'appel d'offre autour des diagnostic amiante et plomb avant travaux. Choix d'une entreprise et lancement des analyses.

- Jeudi 02 septembre 2021 à 20h30

Discussion autour des scénarios présentés en juillet et choix d'un scénario à développer.

Fin de la phase Diagnostic-esquisse.

Lancement de l'appel d'offres pour les missions bureau de contrôle et CSPS.

- Jeudi 30 septembre 2021 20h30

Réunion de travail phase Avant-Projet (AVP = APS+APD) – Echanges autour de l'approfondissement du scénario retenu

Retour de l'appel d'offre autour des missions bureau de contrôle et CSPS. L'équipe de maîtrise d'œuvre doit confronter son projet aux deux prestataires ci-contre.

Prévoir un temps de restitution avec le public et les associations.

- Jeudi 21 octobre 2021 à 20h30

Rendu du dossier AVP (APS+APD)

- Novembre 2021

Dépense du permis de construire.

YANN HUET

Mobile → 06.67.46.58.50
yhuet@desirsdespaces.fr

DESIRSDESPACES.FR

54, Bd Villebois-Mareuil 35000 Rennes
02.99.32.22.16

STÈVE CASTEL

Mobile → 06.67.46.42.42
scastel@desirsdespaces.fr

Délibérations prises par le conseil municipal lors de cette séance :

N° 2021.51	Approbation du devis BOURASSET pour le débouchage de ponts sur la VC1
-------------------	--

Mme Andrée BATAIS, 3^{ème} adjointe, présente le devis de Christian BOURASSET concernant le débouchage de ponts sur la voie communale N°1 pour un montant total de 3 000 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuve ce devis et autorise Mme Le Maire à le signer.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021.

N° 2021.52	Approbation du devis de STBC AGRI-TP pour le curage des fossés et grattage des accotements de la VC1
-------------------	---

Mme Andrée BATAIS, 3^{ème} adjointe, présente le devis de STBC AGRI-TP concernant le curage des fossés et le grattage des accotements de la voie communale N°1 pour un montant total de 10 004,04 € TTC.

Mme Andrée BATAIS informe le conseil municipal que sur le devis le montant concernant le busage de fossé est unitaire et que ce montant peut changer suivant l'état des ponts.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas retenir l'option « fossé drainant », approuve le devis pour un montant de 8 319,80 € HT et autorise Mme Le Maire à le signer.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021.

N° 2021.53	Approbation du devis d'aménagement autour du terrain multisports
-------------------	---

Lors de la réunion du 11 mars 2021, le conseil municipal a approuvé un devis concernant la fourniture et mise en place d'un terrain multisports pour un montant de 42 520,59 € HT soit 51 024,71 € TTC.

Monsieur Gilbert BOUFFORT, 1^{er} adjoint, présente au conseil municipal un devis concernant l'aménagement paysager de l'espace autour de ce terrain multisports.

Le montant de ce devis s'élève à la somme de 17 427,10 € HT soit 20 912,52 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuve ce devis, autorise Mme Le Maire à le signer et à demander une subvention au Département d'Ille et Vilaine au titre du FST pour le terrain multisports et son aménagement.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021.

N° 2021.54	Accord de principe à signer la convention territoriale globale avec la CAF
-------------------	---

Madame Le Maire présente au conseil municipal les éléments de la convention territoriale globale (CTG) avec la CAF d'Ille et Vilaine :

- La CTG constitue le nouveau cadre contractuel entre la Caf et les collectivités sur 2021/2025, qui prend le relais du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

- La CTG garantit la poursuite des financements des CEJ qui seront désormais versés aux gestionnaires d'équipements (multi accueil, accueils de Loisirs, Relais Assistants Maternels...).
- La CTG peut couvrir de nouvelles communes (non signataires jusqu'alors du CEJ) et s'élargit à d'autres thématiques que l'enfance et la jeunesse.
- Elle définit les enjeux et les orientations communs à la Caf et au territoire sur les champs de la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la vie sociale, l'accès aux droits, la parentalité et constitue le projet de services aux familles pour le territoire.

Madame Le Maire demande au conseil municipal l'accord de principe à signer la convention territoriale globale avec la CAF d'Ille et Vilaine.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, donne son accord de principe à signer la convention territoriale globale avec la CAF d'Ille et Vilaine.

N° 2021.55	Participation aux charges de fonctionnement de l'école publique de Louvigné du Désert pour l'année scolaire 2020-2021
------------	--

Madame Le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur la participation de la commune aux charges de fonctionnement de l'école publique de Louvigné du Désert.

La participation pour l'année scolaire 2020/2021 demandée est pour deux élèves en maternelle et s'élève à la somme de 2 538 €.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de participer à cette demande et autorise Madame Le Maire à mandater cette dépense.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021.

Divers :

- Argent de poche : 1 seule personne à participer cet été
- Voir pour une inauguration du multisports en collaboration avec les associations
- Subvention DSIL accordée pour la rénovation thermique du restaurant : 21 990 €